

Les enjeux énergétiques du Québec

Recommandations pour l'Abitibi-Témiscamingue

Mémoire déposé par le
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans le cadre de la
Commission sur les enjeux énergétiques du Québec



5 septembre 2013

Rédaction

Philippe Bourke, directeur général
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Clémentine Cornille, directrice générale
CRE Abitibi-Témiscamingue

Edith Boccangelo, chargée de projets
CRE Abitibi-Témiscamingue

Révision

Anne-Marie Audet, secrétaire
CRE Abitibi-Témiscamingue

Édition

Alice de Swarte, responsable des communications
RNCREQ

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	1
Présentation du CRE Abitibi-Témiscamingue	2
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie.....	3
1. L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement	3
2. Notre vision.....	4
3. Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole	4
Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique	6
Les six grandes orientations proposées.....	8
1. Lutte contre les changements climatiques	8
2. Efficacité énergétique	9
3. Le défi des transports.....	10
4. Aménagement du territoire	12
5. Le levier des énergies renouvelables	12
6. Gérer les hydrocarbures	17
Les trois conditions de succès.....	23
Principales recommandations du RNCREQ	25
Recommandations spécifiques du CREAT	28
Annexe - Constats énergétiques de l'Abitibi-Témiscamingue	31

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay—Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2013, les CRE comptent ensemble près de 1 800 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

Présentation du CRE Abitibi-Témiscamingue

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme environnemental à but non lucratif créé en 1995. Son conseil d'administration est composé de représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et d'un membre coopté pouvant provenir du monde des affaires.

La mission du CREAT est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Cet organisme partage ainsi la vision de la Commission Brundtland qui entend par développement durable, un développement qui permet à la génération actuelle de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Pour ce faire, le respect de la capacité de support de l'environnement constitue la condition de base d'un développement durable.

L'accomplissement de cette mission passe évidemment par la réalisation de différents projets avec des partenaires et autres acteurs impliqués. Pour faciliter le tout, le CREAT met un accent particulier sur l'un de ses mandats consistant à favoriser la concertation et les synergies entre les intervenants régionaux.

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs impliqués

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, que ce soit à travers différents projets de sensibilisation ou encore en participant à diverses consultations, tel le débat public en 1995, ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.)

Enfin, comme le mentionne le document de consultation en introduction, les CRE et le RNCREQ se sont engagés depuis 2010 dans une importante campagne de réflexion et de mobilisation dans le secteur grâce aux [Rendez-vous de l'énergie](#), au 1^{er} [Forum québécois sur l'Énergie](#) et, enfin, par la démarche régionale [Par notre PROPRE énergie](#).

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

1. L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

Au surplus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent, les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière? Malheureusement, cette manière incomplète d'adresser les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en regardant au niveau de la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un **projet de société** qui est attendu.

2. Notre vision

Pour souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, les CRE et le RNCREQ estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant de façon draconienne les impacts associés à la production et à la consommation d'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation, etc.), on réduit la pollution et les GES, on améliore la santé publique et on s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ estime qu'il faut s'intéresser autant au profil de la production qu'à celui de la consommation d'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

3. Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie. Dès 2010, la démarche des *Rendez-vous de l'énergie* a contribué à éveiller la conscience des Québécois à l'égard de notre dépendance au pétrole. Un impressionnant collectif de partenaires s'est mobilisé autour de cette initiative et a permis aux seize conseils régionaux de l'environnement de joindre et de mobiliser les décideurs et acteurs socio-économiques de leur région par une foule d'activités.

Une [déclaration d'engagement](#), signée par plus de 150 organisations, a par ailleurs démontré l'importance de l'enjeu aux yeux des représentants présents. Avec les CRE, ils s'engagent à contribuer à réduire la dépendance au pétrole, dont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont majeurs et faciles à concevoir.

Depuis 2012, c'est à travers la démarche *Par notre PROPRE énergie* que le travail s'est poursuivi. Concrètement, cette nouvelle démarche a permis la mise en place de Tables régionales sur la réduction de la dépendance au pétrole. En prenant appui sur un portrait énergétique propre à

chaque région (démographie, transports, aménagement du territoire, consommation et production d'énergie, efficacité énergétique, etc.), les membres de ces Tables ont identifié les actions les plus appropriées à promouvoir et à mettre en œuvre pour engager chaque région dans une stratégie globale et intégrée de réduction de la consommation de pétrole.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales; cette démarche concourt ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuivent les CRE en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergie fossiles est aussi importante et préoccupe les CRE, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impacts vu la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement les Québécois de toutes les régions, et ce, particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique

Ces commentaires se basent sur les éléments présentés en page 53 du document de consultation

De manière générale, le RNCREQ estime tout d'abord que les objectifs de la politique devraient être plus clairs. On doit se limiter à ce qui est recherché, et donc éviter d'argumenter sur le « pourquoi » et le « comment ». Par ailleurs, les objectifs devraient aussi être plus précis, en ajoutant à chacun une cible.

De manière plus spécifique, le RNCREQ propose les modifications suivantes :

Document de consultation	Proposition du RNCREQ
Réduire les émissions de gaz à effet de serre;	Réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie afin d'atteindre la cible de réduction de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990.
Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie;	Utiliser les surplus d'électricité comme levier pour stimuler le développement économique des régions et pour encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports.
Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions;	Pour 2020, réduire la consommation globale d'énergie des Québécois à 3,75 tep/habitant, soit une réduction de 25 %.
Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation;	Accroître l'autonomie et la sécurité énergétique en soutenant l'innovation et en développant les énergies renouvelables décentralisées.
Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois;	Faire une analyse coûts-bénéfices de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du territoire afin d'évaluer comment elles peuvent contribuer au développement durable du Québec, et si cela est compatible avec l'objectif de réduire la consommation de pétrole et les

	émissions de GES.
Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec;	Modifier les règles en matière d'aménagement et d'urbanisme de manière à réduire les besoins de mobilité et la consommation énergétique des bâtiments.

Dans le document de consultation, on précise qu' « ensemble, ces objectifs permettront au Québec d'atteindre, dans un sens large, une plus grande indépendance énergétique. »

Le RNCREQ estime que pour assurer l'indépendance énergétique au sens large, il faut nécessairement réduire les besoins d'énergie d'une part, et le recours aux énergies non-renouvelables, d'autre part. En outre, les Québécois seront plus indépendants dans le secteur de l'énergie s'ils ont davantage recours aux sources d'énergie décentralisées (moins sensibles aux aléas climatiques et économiques) et renouvelables, s'ils réduisent leurs besoins de mobilité (transport de personnes et de marchandises,) et s'ils peuvent compter sur des alternatives valables à l'auto-solo.

Le document de consultation énonce enfin 3 pistes particulièrement propices à l'atteinte de ces objectifs. Le RNCREQ propose les modifications suivantes à ces énoncés :

Document de consultation	Propositions du RNCREQ
Faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec;	Excellent.
Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale;	Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'énergie renouvelable en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale.
Planifier l'aménagement du territoire en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales.	Planifier l'aménagement du territoire de manière à garantir des choix de développement qui concourent aux objectifs de la politique.

Les six grandes orientations proposées

Ces commentaires se basent sur une analyse de la section « Défis, balises et pistes » du document de consultation.

1. Lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels fait face l'humanité. Les impacts anticipés sont tels qu'ils menacent les conditions d'existence sur Terre. Le RNCREQ et les CRE ont donc entrepris de faire de cet enjeu l'une de leur priorité d'action, que ce soit dans leurs interventions, ou par différents projets de mobilisation et de sensibilisation.

Or, malgré l'urgence et l'importance d'agir pour contrer ce phénomène, et malgré le haut niveau de préoccupation générale à cet égard, il n'est pas facile de convaincre les citoyens et les décideurs de passer à l'action tant les solutions impliquent des changements d'habitudes et de comportement exigeants. Comme le constate Christine Bérubé dans son essai réalisé en 2010 dans le cadre de la maîtrise en environnement (M. Env.) de l'Université de Sherbrooke, les changements climatiques ne sont pas une cause pour laquelle les gens sont prêts à faire des sacrifices importants. Pour remédier à ce problème, elle recommande donc de « motiver la population à voir en la réduction de GES une opportunité de faire une meilleure vie, sans émissions, par l'entremise d'un projet de société »¹.

Cette analyse rejoint un énoncé que l'on retrouve dans le document de consultation à l'effet qu' « il faudra nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale. »

C'est justement en s'appuyant sur une telle approche que les CRE se sont engagés depuis 2010, grâce au soutien du gouvernement du Québec et de nombreux autres partenaires, dans une démarche régionale visant la réduction de notre dépendance au pétrole : d'abord avec **Les Rendez-vous de l'énergie**, puis avec **Par notre PROPRE énergie**.

En ciblant directement la consommation de pétrole plutôt que les changements climatiques, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que la dépendance à cette ressource est préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire. Plutôt que d'éventuels bénéfices sur le climat à long terme, ce sont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques concrets et immédiats qui sont mis de l'avant.

1. Christine Bérubé. *Changements climatiques et distorsion de la perception des Québécois : de la communication à l'action*, Essai pour la maîtrise en environnement (M. Env.), sous la direction de Maria del Rosario Ortiz Quijan, Université de Sherbrooke, Juillet 2010, page i

Le RNCREQ encourage donc la Commission à **s’inspirer de l’approche développée par les CRE** afin de proposer au gouvernement du Québec, à travers sa future politique énergétique, de se positionner comme un leader et à inspirer le Monde à s’engager en faveur de la réduction de la consommation de pétrole.

Cela implique qu’il faut non seulement identifier **une cible de réduction de la consommation de pétrole**, mais se donner une stratégie structurée et planifiée pour l’atteindre. Et cette stratégie doit notamment reposer sur l’engagement et la mobilisation des acteurs à l’échelle régionale. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien, il faut une mécanique pour stimuler et accompagner le changement à la base. C’est d’ailleurs ce que propose le projet [Par notre PROPRE énergie](#).

2. Efficacité énergétique

Le RNCREQ a déjà eu l’occasion dans les sections précédentes de souligner son appréciation sur le traitement réservé à l’efficacité énergétique dans le document de consultation; non seulement quant à l’importance à lui accorder dans la future politique, mais aussi sur les multiples co-bénéfices qui y sont associés tant au plan environnemental, social, qu’économique. Ainsi, les efforts en matière d’efficacité énergétique se placent définitivement sur la voie d’un développement durable.

Le RNCREQ adhère donc parfaitement à la vision générale qui se dégage du document de consultation en matière d’efficacité énergétique. Des précisions importantes quant à cette vision méritent néanmoins d’être ajoutées :

- a. Dans le contexte actuel où des efforts importants doivent être consentis pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation de l’environnement et l’épuisement des ressources, les efforts en efficacité énergétique doivent absolument viser une diminution globale de la consommation d’énergie des Québécois. On ne doit pas se limiter à freiner la croissance.

En général, malgré les avancées importantes en matière d’économie d’énergie, les économies monétaires qu’elles engendrent sont rapidement réinvesties dans d’autres activités énergivores (voir le rapport « L’économie d’énergie dans un marché-libre est-elle illusoire » par Patrick Déry du GREB, 2007). En somme, même si nous sommes globalement toujours plus efficaces, nous consommons toujours beaucoup d’énergie. Il faut à tout prix briser ce cycle.

En ce sens, le RNCREQ recommande que la future politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d’énergie, laquelle se situerait près des niveaux de consommation que l’on retrouve dans les pays scandinaves.

- b. Les énergies fossiles ne doivent pas seulement être ciblées en particulier, elles doivent être LA priorité en matière d’efficacité énergétique. Tel qu’il a été souligné précédemment, le RNCREQ est d’avis que le Québec peut faire des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique sans nécessairement produire plus d’énergie renouvelable, mais en **réduisant de manière substantielle sa consommation d’énergies fossiles non-renouvelables**. D’abord, en limitant les besoins (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales.

- c. Comme indiqué dans une section précédente, le document de consultation ne propose pas d'analyse quant aux raisons qui expliquent le retard du Québec en matière d'efficacité énergétique, et ce, malgré les intentions maintes fois répétées. Le RNCREQ estime qu'il faut **des instruments de gouvernance et un leadership très fort** dans ce dossier. Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques est-il suffisant dans le contexte particulier du Québec? Quels devraient être ses pouvoirs? Quel doit être le rôle de la Régie de l'énergie, celui des distributeurs? Qui est responsable de mettre en œuvre les objectifs d'efficacité énergétique dans les secteurs du transport, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire?

3. Le défi des transports

Comme le souligne le document de consultation, le RNCREQ reconnaît que la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports représente un défi colossal – également le plus urgent.

D'abord, parce que la consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance. Il faut donc non seulement freiner cette tendance, mais la renverser.

Mais aussi et surtout parce que la consommation d'énergie dans le secteur des transports est bien loin d'être déterminée uniquement par des facteurs comme l'efficacité et les coûts. Bien plus qu'un moyen de déplacement, la voiture représente un véritable symbole de réussite et de liberté directement associé à notre mode de vie. De la même manière, les marchandises sont souvent transportées sur la base de considérations qui relèguent elles aussi bien loin les enjeux de coûts et d'efficacité.

La réponse au défi doit donc être structurée et diversifiée.

3.1. Le transport des personnes

Dans le domaine du transport des personnes, il faut prioriser les efforts en vue de réduire la consommation, le nombre et la distance parcourue par les véhicules. Il y a moyen de le faire grâce à des mesures à faible coût :

- mettre en place une réglementation et/ou des incitatifs fiscaux (bonus-malus) afin de réduire l'achat de véhicules à forte consommation;
- mettre en place des réglementations (voies réservées) et/ou des incitatifs fiscaux (péage) pour augmenter le nombre de personnes par véhicule (covoiturage, transport collectif);
- réduire la distance parcourue par véhicule grâce à des incitatifs fiscaux (coût d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel);
- réduire la consommation des véhicules par des actions de sensibilisation à l'écoconduite.

Évidemment, ces mesures doivent être précédées de campagne de sensibilisation et s'accompagner d'investissements significatifs en faveur du développement de l'offre de transport actif et collectif.

Il faut des alternatives efficaces, peu coûteuses et confortables, et ce, tant au niveau urbain, interurbain que rural. À cet égard, le RNCREQ recommande un moratoire sur le développement de nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes dédiées soient plutôt dévolues au maintien et au développement de l'offre de transports collectif et actif.

Il faudra en outre favoriser des modes d'occupation du territoire qui permettront de diminuer les besoins de motorisation (mixité de fonctions, densification, etc.). La section suivante abordera plus amplement cet aspect.

Le RNCREQ appuie aussi le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules. C'est une option qui fait énormément de sens au Québec puisque notre électricité est abordable, de source renouvelable. Cependant, il s'agit d'une option qui suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec.

Le RNCREQ estime toutefois qu'il faut éviter de trop compter sur cette avenue comme solution unique au défi du transport des personnes. L'électrification des transports n'est pas sans impacts (fabrication des voitures, infrastructures de recharge, gestion des batteries, etc.) et a le défaut de prendre du temps et de coûter relativement cher. Par ailleurs, elle ne permet pas de réduire tous les impacts négatifs associés au modèle de l'auto-solo (congestion routière, obésité, coût pour le développement et l'entretien des infrastructures, étalement urbain, etc.). Même en termes d'effet sur la balance commerciale, on risque de ne pas y gagner au change, à moins de veiller à ce que des véhicules électriques soient, du moins en partie, fabriqués ou assemblés ici.

3.2. Le transport des marchandises

Dans le domaine du transport des marchandises, il faut nécessairement viser une réduction du recours au camionnage, et conséquemment, éviter de compter uniquement sur le recours à des énergies de substitution (gaz naturel, biocarburant et électricité) :

- Tirer le plein potentiel de l'intermodalité incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance (Est Amérique Nord). Cela implique notamment le maintien, la mise à niveau et le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires;
- **Développer l'économie locale et les cycles-courts** en encourageant sur des bases régionales, la production, l'utilisation et la valorisation d'énergie, de biens et de services;
- Investir dans le développement des affaires autour des infrastructures existantes;
- Mettre en place des **incitatifs régionaux pour détourner le transport routier** vers le maritime ou le ferroviaire;
- Optimiser le système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.). La mise en place de centres de gestion des déplacements pour les marchandises devrait être envisagée;
- Former l'industrie sur les pratiques écoénergétiques du transport de marchandises.

4. Aménagement du territoire

Depuis plus de 50 ans, les collectivités québécoises se sont développées selon un modèle caractérisé par des secteurs monofonctionnels et de faible densité, déconnectés les uns des autres et articulés autour de réseaux autoroutiers. Cet étalement urbain augmente les coûts de construction et d'entretien des réseaux et équipements collectifs autant qu'il pèse sur le bilan énergétique de la collectivité et du Québec. Les conséquences de l'étalement urbain sont également importantes sur la santé et sur l'environnement : augmentation des émissions de gaz à effet de serre, problèmes de santé liés à l'inactivité physique, insécurité routière, mauvaise qualité de l'air, empiètement sur les terres agricoles et les espaces naturels, etc.

Les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme façonnent nos milieux de vie et leur organisation, et fixent leurs caractéristiques pour au moins une ou deux générations. Une autoroute, un musée, un quartier sont construits pour plusieurs décennies. L'impact de leur localisation et par exemple, du choix des matériaux, se fera sentir pendant toute leur durée de vie. Bien au-delà des solutions technologiques, repenser la manière dont nous aménageons nos milieux de vie est la solution la plus efficace et la moins coûteuse de répondre à plusieurs défis actuels et futurs.

Le défi climatique et énergétique, tout d'abord. À titre d'exemple, des milieux de vie plus compacts, avec des services accessibles à pied et axés sur un service performant de transport collectif sont le meilleur moyen de réduire la longueur et le nombre de déplacements motorisés. La cible de 20% de réduction des émissions que s'est fixée le gouvernement du Québec pour 2020, mais aussi, à plus forte raison, celles plus drastiques encore qui suivront, ne pourront être atteintes sans une action structurante en aménagement du territoire².

5. Le levier des énergies renouvelables

Note importante : Dans le document de consultation, on parle du levier de l'électricité, ce qui est réducteur puisque l'électricité n'est pas le seul vecteur énergétique à mettre en valeur, et aussi parce que les énergies renouvelables ne servent pas uniquement à produire de l'électricité (comme la biomasse, le solaire passif ou la géothermie par exemple). Le RNCREQ aborde donc ici la notion d'énergie renouvelable au sens large.

À l'échelle de la planète, de plus en plus de signaux convergent vers la nécessité d'un virage majeur en faveur du recours aux énergies renouvelables, et ce, au détriment des ressources fossiles. Même si cela tarde à se faire, il est indéniable que cette réalité va se traduire éventuellement dans les politiques publiques partout à travers le monde.

Dans ce contexte, comme le souligne le document de consultation, le Québec se trouve dans une situation enviable :

² Tiré du mémoire Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec par Vivre en Ville, Équiterre, la Fondation David Suzuki et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. À l'occasion de la Consultation générale et des auditions publiques sur l'avant-projet de loi, Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Mai 2011.

- il se distingue par son leadership en matière de production d'énergie renouvelable (particulièrement l'hydroélectricité, mais aussi l'éolien);
- sa capacité de production actuelle d'énergie électrique dépasse les besoins annuels de consommation (alors même que des projets de développement sont actuellement en construction);
- le Québec possède encore un énorme potentiel pour le développement de nouvelles énergies renouvelables.

Le RNCREQ estime que cet avantage doit servir de source de motivation pour faire du Québec un leader dans le développement énergétique durable et l'économie verte. Pour ce faire, il propose 3 axes d'intervention. Notons que ces axes sont parfois interdépendants, ce qui fait que certains peuvent paraître contradictoires s'ils ne sont pas correctement harmonisés.

Un prix pour l'électricité qui permet d'en apprécier la juste valeur

Tel que décrit plus tôt, l'électricité renouvelable québécoise constitue une richesse inestimable. Pourtant, elle est actuellement soldée à des tarifs parmi les plus bas au monde. Cela explique en partie pourquoi les Québécois ne sont pas suffisamment conscients de la très grande valeur de cette richesse.

Par ailleurs, le RNCREQ est d'avis que **des tarifs d'énergie trop bas sont contraires aux principes du développement durable**. Ils provoquent une consommation irresponsable des ressources, dissuadent les mesures d'économie d'énergie et nuisent au développement des énergies renouvelables.

En conséquence, le RNCREQ recommande l'augmentation des tarifs d'électricité afin qu'il puisse mieux refléter leur valeur. Toutefois, cela doit se faire uniquement après avoir mis en place des mesures d'accompagnement en efficacité énergétique qui permettront de compenser les impacts sur les consommateurs, particulièrement auprès des clientèles à faible revenu. D'ailleurs, le RNCREQ reconnaît que des prix élevés de l'énergie n'auront un effet dissuasif réel sur la consommation que si les consommateurs ont accès à des alternatives et/ou des programmes d'efficacité énergétique performants.

Pour éviter de pénaliser la clientèle à faible revenu, le RNCREQ recommande d'établir un seuil minimal de consommation en deçà duquel il ne faudrait pas appliquer ce principe. Une autre avenue, probablement plus souhaitable, serait que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien spécifique pour aider les citoyens à faible revenu et qui serait administré par lui plutôt que par le distributeur d'électricité.

Enfin, le RNCREQ s'attend à ce que les efforts en vue de réduire les émissions de GES et le recours aux énergies fossiles amèneront aussi les gouvernements à hausser de manière significative les taxes sur le carbone. En plus de générer des recettes pour la mise en place des alternatives, cela aura un effet dissuasif sur la consommation tout en préservant la position concurrentielle de l'électricité par rapport aux autres énergies fossiles comme le gaz et le pétrole.

Créer un marché pour l'utilisation de l'électricité

Pour le RNCREQ, le contexte actuel doit avant tout servir d'inspiration pour stimuler la réduction de la dépendance au pétrole du Québec en favorisant le recours aux énergies renouvelables sur son propre territoire, notamment pour éliminer le recours au mazout pour le chauffage et la production de chaleur ainsi que pour électrifier les transports.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'une occasion unique de se donner une politique de développement industriel qui encouragera le recours à l'électricité. Voici des propositions qui pourraient s'inscrire dans une telle politique :

- valoriser la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec;
- attirer au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité;
- stimuler par les tarifs des secteurs prometteurs et durables de l'économie (économie verte, créneaux d'excellence, soutien au démarrage d'entreprise, R&D, développement régional), et ce, tant au niveau des services que des biens. Il faut sortir du cycle par lequel on stimule le développement régional, soit par la production d'énergie (petites centrales, éolien), soit par le développement d'entreprises peu énergivores. On doit prioritairement le faire en stimulant la réduction de la consommation d'énergie et en appuyant le développement de marchés dans le secteur de l'économie verte.
- Enfin, le Québec doit aussi s'investir dans le développement de partenariats avec les États voisins de manière à augmenter l'exportation d'électricité. Contrairement au marché « spot », ce type d'entente permet de s'assurer que l'électricité exportée sert à remplacer des sources d'énergie plus polluantes.

Cibler des filières, des secteurs et des besoins précis pour les investissements dans le développement de l'énergie

Le contexte de surplus d'électricité n'est pas la seule raison qui doit nous inciter à la prudence en matière de développement de nouvelles sources d'énergie. En effet, même si elles sont préférables aux énergies fossiles, les filières d'énergies renouvelables ne sont pas sans impacts sur l'environnement, lesquels peuvent être majeurs et souvent irréversibles comme la création de réservoirs et le détournement de rivières pour l'exploitation de l'énergie hydraulique.

Il est difficile d'établir un classement rigoureux des sources d'énergie à privilégier puisque plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et sont interdépendants. En outre, la pondération à attribuer à chacun de ces facteurs les uns par rapport aux autres n'est pas simple et fait souvent appel à des critères plus ou moins subjectifs. Malgré tout, en ayant en tête ces facteurs, il est en général possible pour un cas spécifique de donner un avis assez juste sur la forme d'énergie à privilégier dans telle ou telle situation. Pour la comparaison, on doit autant que possible prendre en compte les

impacts sur l'ensemble du cycle de vie de la filière (extraction, transformation, transport, utilisation, gestion des résidus).

Les principaux facteurs à prendre en considération sont les suivants.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Étant donné l'importance de la problématique des changements climatiques et la nécessité urgente de réduire les émissions de GES, on doit prioriser les formes d'énergie qui en émettent le moins possible. Les énergies fossiles sont les plus grandes émettrices de GES : la plus intéressante étant le gaz naturel 2,12 MT éq.CO₂/Mtep, suivi du pétrole (3,09) puis du charbon (4,12). C'est la raison pour laquelle on considère le gaz naturel comme une énergie de transition intéressante si elle sert à déplacer des énergies fossiles plus fortement émettrices de GES, et que les sources d'énergie renouvelables plus avantageuses ne peuvent être utilisées. Les bénéfices de l'utilisation du gaz naturel en termes de GES doivent être étudiés de manière rigoureuse dans la mesure où les émissions liées aux approvisionnements sont en évolution (voir la section sur les hydrocarbures). Enfin, les autres formes d'énergie ne sont pas sans impacts sur le climat, bien qu'en général nettement plus avantageuses que les combustibles fossiles. Par exemple, la géothermie émet 0,12 MT éq.CO₂/Mtep alors que c'est 0,17 pour l'éolien et 0,25 pour le solaire thermique.

Pollution

Lorsqu'on considère l'ensemble du cycle de vie, toutes les formes d'énergie entraînent l'émission de divers polluants dans l'eau, l'air et le sol et la dégradation des écosystèmes. Les plus importants contaminants atmosphériques sont émis lors de la combustion (SO₂, NO_x, CO, particules, etc.), mais on reconnaît aussi de la contamination de l'eau par divers éléments toxiques comme les métaux lourds lors de l'extraction du pétrole ou suite à l'ennoiment de vastes territoires pour la création de réservoirs hydroélectriques. Les énergies renouvelables comme le solaire passif, la géothermie et l'éolien émettent peu de pollution. On parle alors d'énergies propres. En contrepartie, les énergies fossiles sont dites non propres puisqu'elles émettent beaucoup de contaminants.

Épuisement des ressources

L'humanité est actuellement confrontée à une grave problématique d'épuisement des ressources. En effet, on consomme les ressources planétaires (eau, énergie, aliments, minéraux, etc.) à un rythme trop rapide par rapport à la capacité de la terre d'absorber les déchets et de régénérer ces ressources. Il faut donc définitivement privilégier les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydraulique) plutôt que les énergies fossiles non-renouvelables comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

Proximité

Il est généralement reconnu que les sources d'énergie pouvant se déployer à petite échelle près des sites d'utilisation sont à privilégier par rapport aux sources d'énergie qui impliquent de lourdes infrastructures de transport et de transformation. **Les énergies locales réduisent les risques et les**

pertes d'énergie liés au transport, favorisent le développement des communautés et renforcent l'autonomie et la sécurité énergétique.

D'autres facteurs doivent aussi être pris en compte dans les choix.

Intensité énergétique

Un facteur important à considérer dans le classement des sources d'énergie est le concept d'énergie nette. Cela réfère au principe qu'il est nécessaire de dépenser de l'énergie pour pouvoir en produire (par exemple, il faut dépenser de l'énergie pour construire et installer une éolienne avant que celle-ci ne produise ensuite de l'énergie). Dans un contexte d'épuisement des ressources, il faut choisir les énergies qui produisent plus d'énergie que ce qu'il en faut pour l'extraire (énergie nette positive). Dans son rapport *Rendement sur l'investissement énergétique*, Patrick Déry conclut : « Du point de vue de l'**énergie nette produite**, les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydro-électricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz. Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications; ou l'on ne dispose pas des informations nécessaires pour en juger. Cependant, certaines d'entre elles pourraient néanmoins s'avérer intéressantes pour certaines applications bien précises. »

Usage

L'énergie sert à combler plusieurs types de besoins forts différents (chauffage, éclairage, transport, etc.). Or, les diverses formes d'énergie ne sont pas toutes appropriées et n'ont pas la même efficacité en fonction des usages. Cela permet d'introduire le concept de « **la bonne énergie à la bonne place** ». Il faut tenter de choisir l'énergie la plus appropriée pour l'usage. Par exemple, il serait énergivore et fort peu pratique de vouloir utiliser le gaz naturel pour s'éclairer ou pour faire fonctionner un ventilateur, on préférera l'électricité. En revanche, en raison de son fort pouvoir calorifique, il pourrait être avantageux de favoriser le gaz naturel pour les besoins de chauffage, plutôt que l'électricité. En effet, la conversion en chaleur de l'électricité est moins efficace et l'énergie électrique ainsi libérée pourrait servir à remplacer des énergies fossiles pour des usages plus nobles et appropriés en électrifiant des transports, par exemple.

Disponibilité et maturité

Dans des situations précises, les formes d'énergie les plus appropriées ne sont tout simplement pas disponibles. C'est le cas par exemple des réseaux et des résidences isolées qui ne sont pas reliées au réseau d'Hydro-Québec.

Prix

Dans une perspective de développement durable, il faut aussi prendre en considération la notion de coûts (sur l'ensemble du cycle de vie) pour le choix des filières. Certaines formes d'énergie, souvent par manque de maturité, sont beaucoup trop coûteuses actuellement pour remplacer des énergies

plus polluantes. Les efforts en efficacité énergétique deviennent alors d'autant plus nécessaires pour réduire les impacts le temps que ces énergies nouvelles deviennent plus compétitives.

En regard de ces considérations, le RNCREQ estime que la future politique énergétique doit orienter les choix en matière de production d'énergie par une planification et un encadrement rigoureux, et en respectant les conditions suivantes :

- privilégier les énergies ayant les plus faibles impacts et le plus grand retour sur l'investissement énergétique;
- répondre aux conditions d'acceptabilité sociale et environnementale;
- **ne pas encourager la production d'énergie au détriment des mesures d'efficacité énergétique, lesquelles doivent demeurer une priorité;**
- ne pas entraîner le suréquipement et favoriser la boulimie énergétique;
- être développées dans des contextes bien spécifiques pour lesquels elles constituent un atout indéniable pour :
 - remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolées;
 - combler les besoins de puissance (effacement de la pointe);
 - favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle-court);
 - soutenir le tissu industriel et le développement;
 - assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (auto-production).

Le RNCREQ estime que l'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse forestière, les biocarburants, le biométhane et l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie qui pourraient répondre à ces conditions.

6. Gérer les hydrocarbures

Comme le souligne le document de consultation, malgré toute notre bonne volonté, notre dépendance aux hydrocarbures, surtout du pétrole, est telle qu'il nous serait impossible de nous en passer demain matin : la consommation de ces formes d'énergie restera nécessaire au Québec pour de nombreuses années encore.

La question de la meilleure source d'approvisionnement devient donc importante, si tant est qu'on peut y changer quoi que ce soit. Actuellement, le pétrole consommé au Québec vient principalement de l'Afrique (Algérie) ainsi que de la Mer du Nord. Quant à lui, le gaz naturel provient principalement de l'Ouest canadien, mais il est probable aussi qu'il se consomme au Québec du gaz naturel en provenance des gisements de gaz aux États-Unis (gaz conventionnel ou non).

Or, il est de plus en plus question que le Québec se tourne vers le pétrole des sables bitumineux canadiens ou encore vers celui tiré de son propre territoire. Pour le gaz naturel, on parlait il n'y a pas si longtemps d'en importer d'outre-mer (projets de ports méthaniers), plus récemment d'exploiter notre propre gaz de schiste, alors que la question de la part du gaz non conventionnel américain ou même canadien est difficile à établir dans notre bilan de consommation actuel, une part qui sera assurément en croissance aux cours des années.

La question qui se pose est donc la suivante : quelle est la meilleure source de pétrole ou de gaz sur le plan environnemental, social et économique? Cela inclut notamment les impacts et les risques associés aux modes de transport de ces produits. Globalement, on reconnaît que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses et qui ont des impacts ou des risques plus grands sur l'environnement et les populations.

À cause du manque d'information disponible, il apparaît très difficile pour le RNCREQ de faire une comparaison exhaustive des avantages et inconvénients de chacune des sources. On peut toutefois souligner les éléments à prendre en considération dans une telle comparaison : fragilité des écosystèmes, intensité énergétique, proximité, disponibilité et maturité, prix, émission de GES au cours du cycle de vie, émission de polluants atmosphériques, risques environnementaux pour le transport, retour sur l'investissement énergétique, rigueur de la réglementation et de l'encadrement, conflit avec d'autres activités économiques, risque de contamination de l'eau, milieu habité ou non, etc.

Le RNCREQ estime que dans les circonstances, il n'y a pas de bon choix à part celui de concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures et sur la recherche d'alternatives. Il s'agit d'un objectif que les CRE poursuivent ardemment car c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, **aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.**

Le RNCREQ est néanmoins d'avis que le gouvernement du Québec, qui fait face actuellement à des décisions importantes à prendre à l'égard de la consommation et des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz, doit appuyer et documenter celles-ci sur une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impact de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.

La question de l'approvisionnement est capitale car les options choisies auront des répercussions importantes et à long terme sur les générations futures. Ces décisions doivent donc être prises dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Le cas particulier du gaz naturel

Comme le démontre la figure 2.1 à la page 25 du document de consultation, le gaz naturel répond actuellement à environ 13 % des besoins en énergie du Québec. Or le Québec ne produit pas de gaz

naturel de manière notable, mais plusieurs projets de production de biogaz sont à l'étude ou en développement et la possibilité d'exploiter le gaz de schiste présent sur le territoire québécois demeure en suspens.

Position du RNCREQ sur l'exploitation de gaz de schiste

Cet extrait est tiré du mémoire du RNCREQ déposé au BAPE dans le cadre de son mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec : <http://bit.ly/cpniFy>. Mémoire sur le plan de réalisation de l'ÉES : <http://bit.ly/RrW3mT>.

(...) l'exploitation des gaz de schiste compte de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il ne semble pas exister à ce jour des technologies appropriées pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement. En outre l'exploitation des gaz de schiste entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura une implication sur nos efforts de réduction.

Ainsi, pour le RNCREQ, il faut mener une évaluation complète et objective des incidences environnementales, sociales et économiques de la filière des gaz de schiste au Québec (incluant une ÉES et une étude du cycle de vie complète). Cette évaluation inclura la comparaison de chaque scénario de développement de la filière à des scénarios de non développement et/ou de remplacement par une autre filière qui répondrait aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Pour le RNCREQ, le Québec doit prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel. Il à noter qu'actuellement, **le très faible prix du gaz naturel à l'échelle du continent nuit au développement des énergies renouvelables**. En outre, il est difficile pour le moment d'envisager le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables dans certains secteurs (procédés industriels). En conséquence, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible, et être idéalement renouvelables (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

Par ailleurs, le RNCREQ estime qu'il faut appliquer au gaz naturel le concept de « la bonne énergie à la bonne place » :

- Son utilisation en remplacement des produits pétroliers dans les secteurs de la fabrication industrielle et du chauffage pourrait améliorer de façon sensible le bilan environnemental global (réduction des émissions de GES et de polluants).
- L'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les véhicules pour le transport des marchandises est aussi intéressante (camion lourd, bateau, train, machineries, etc.) pour remplacer les produits pétroliers. Il s'agit de la meilleure alternative au pétrole à court terme puisque l'électrification n'est pas encore une option. Il faut toutefois appuyer la recherche et le développement dans le secteur de l'électrification qui est néanmoins prometteur, comme l'illustre l'exemple présenté en page 66 du document de consultation.

Mais attention, l'analyse des gains environnementaux associés à l'utilisation du gaz naturel comme énergie de substitution doit se faire de manière rigoureuse et évolutive. Entre autres, l'épuisement des réserves de gaz naturel conventionnel en plus des bouleversements dans le secteur du transport des hydrocarbures ont un impact sur les perspectives d'approvisionnement pour Gaz Métro. Le bilan

environnemental global du gaz naturel consommé au Québec risque ainsi d'évoluer selon le niveau de pollution et d'émissions de GES associé aux nouvelles sources de gaz et aux nouveaux axes de transport.

Position du RNCREQ sur le projet de desserte de la Côte-Nord »

Le gaz naturel n'est pas disponible actuellement sur la Côte-Nord (et sur la rive est du Saguenay), ce qui empêche l'utilisation de cette énergie en remplacement des produits pétroliers (notamment dans le secteur industriel).

Or le Québec pourrait faire des gains importants en réductions de GES si l'on pouvait substituer le mazout par le gaz naturel sur la Côte-Nord.

Comme le souligne le document de consultation en page 8, le projet est actuellement mis sur la glace pour des raisons économiques.

Le RNCREQ appuie le principe de desserte en gaz naturel de la Côte-Nord à condition que :

- les impacts environnementaux et sociaux du gazoduc soient acceptables, correctement mitigés et limités au maximum;
- ce développement ne compromette pas le recours en priorité aux énergies renouvelables lorsque c'est possible (biogaz, biomasse, géothermie, etc.);
- tous les outils et processus adéquats de consultation pour encadrer ce développement soient mis en place;
- la perspective de ce développement soit évaluée de façon distincte par rapport au développement des gaz de schiste au Québec;
- l'on prenne en compte les impacts environnementaux de l'ensemble du cycle de vie du gaz naturel (extraction, transport, consommation) de manière à démontrer que les gains environnementaux sont réels, surtout dans la perspective où le gaz naturel sera vraisemblablement de plus en plus issu de sources non conventionnelles.

Biocombustible

Dans un contexte où les énergies fossiles se raréfient et sont de plus en plus coûteuses, le recours aux biocombustibles (biomasse forestière, biocarburant, biométhane, etc.) s'avère de plus en plus intéressant. En outre, ce sont des énergies renouvelables qui peuvent contribuer aux efforts de réduction des GES, participent à la valorisation des résidus et favorisent des systèmes énergétiques locaux à cycle-courts.

Sauvons le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage !

Le Québec a mis en place un important programme, doté d'une enveloppe de 650 M\$, visant la valorisation des matières organiques. Il s'inscrit dans un contexte où le Québec souhaite interdire l'élimination des matières organiques putrescibles d'ici 2020.

Le RNCREQ est inquiet de la tournure que prend ce dossier. Entre autres, il semble y avoir des lacunes au niveau du développement des marchés pour la valorisation des sous-produits issus des procédés de traitement proposés (compost, digestats, biogaz).

Ce dossier n'est pas traité dans le document de consultation, alors qu'il y a pourtant une dimension énergétique à ce programme.

Cela dit, la production et la consommation de ces formes d'énergie n'est pas sans impacts et doit donc répondre à des conditions d'acceptabilité sociale et environnementales.

Dans le contexte où ces conditions peuvent être respectées, il est nécessaire d'encourager le développement de ces filières, de favoriser la recherche et le développement et de déployer les marchés. Des mesures devront être mises en place pour que le biodiesel produit au Québec soit utilisé ici plutôt que d'être majoritairement exporté.

Exploitation du pétrole québécois

Il semble y avoir un vaste potentiel de production de pétrole au Québec et le gouvernement actuel souhaite favoriser le développement de cette ressource. Pour plusieurs, le développement de ce pétrole favoriserait l'autonomie énergétique du Québec (effet positif sur la balance commerciale) en plus de constituer une source d'enrichissement collectif.

Le potentiel côtier (Gaspésie, Île d'Anticosti) serait de type non conventionnel (pétrole de schiste), ce qui implique des activités de fracturation. Il y a donc tout lieu de croire qu'en termes d'impacts, ce type d'activité s'apparente à l'exploitation des gaz de schiste.

L'exploitation de ce pétrole compte ainsi de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il n'existe pas, à ce jour, à notre connaissance, de technologies adéquates pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement.

Il y a aussi de nombreux impacts sociaux et économiques associés à un tel développement qu'il importe de mettre en perspective avec les impacts des approvisionnements actuels. En outre, les bénéfices économiques globaux restent à démontrer.

Enfin, l'exploitation du pétrole entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura des conséquences sur nos efforts de réduction.

Les processus d'évaluation actuellement en cours sont incomplets et nettement insuffisants pour obtenir un aperçu complet des objectifs et des incidences environnementales, sociales et économiques de cette filière.

Les processus de consultation actuels sont inadéquats et insuffisants. En conséquence, le RNCREQ s'oppose au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse visant la réduction de la consommation de pétrole au Québec, avec des cibles et des moyens appropriés;

- mené une évaluation complète et objective des incidences environnementales, sociales et économiques (évaluation de type ÉES incluant une étude du cycle de vie complète) de l'exploitation du pétrole québécois – cette évaluation inclura la comparaison de chaque scénario de développement de la filière à des scénarios de non développement et/ou de remplacement de la filière qui répondrait aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est globalement bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements possibles (notamment pour les secteurs touchés par ce développement) et que les impacts négatifs sont acceptables, correctement mitigés et limités au maximum;
- adopté un cadre législatif approprié, incluant un cadre d'application rigoureux.

Dans le cas d'un développement de la filière :

- considérant qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, les plus hauts standards environnementaux et sociaux devront être mis en œuvre;
- les bénéfices devront être partagés par l'ensemble de la société québécoise et avec les générations futures;
- dans les territoires habités, les communautés doivent avoir le droit de refuser l'exploitation d'une ressource sur leur territoire.

Position du RNCREQ sur le cas particulier du pétrole extracôtier

(golfe du St-Laurent et gisement Old Harry)

Pour le RNCREQ, l'exploitation du pétrole extracôtier comporte des risques considérables et non maîtrisables pour l'environnement en raison de la fragilité de l'écosystème, de la richesse de la biodiversité du golfe et de la présence d'autres activités incompatibles (pêche, tourisme, navigation, etc.). Une éventuelle fuite de pétrole de type « marée noire » aurait des conséquences dramatiques et durables pour tout le bassin versant du fleuve Saint-Laurent, du golfe et de l'estuaire, ainsi que sur les cinq provinces maritimes.

D'ailleurs, sur le site du MRN, on peut lire que, suite au rapport préliminaire de l'EES 1, « le gouvernement du Québec a pris la décision de ne pas permettre d'activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. En effet, l'étude démontre qu'il s'agit d'un milieu complexe et fragile peu propice à la tenue d'activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière ». Le RNCREQ voit difficilement comment il pourrait en être autrement dans le reste du golfe du Saint-Laurent.

En conséquence, le RNCREQ s'oppose à l'exploitation du pétrole extracôtier.

Les trois conditions de succès

Pour le RNCREQ, si l'on veut se donner la chance d'atteinte des objectifs et des cibles de la future politique, il faudra obligatoirement répondre aux 3 conditions présentées ici.

1. Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités pour le Québec

La nouvelle politique énergétique doit permettre de relever des défis qui concernent l'humanité entière : la lutte contre les changements climatiques et l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, le redressement de l'économie, l'amélioration des conditions de développement social, etc. Les changements que doit provoquer la future politique énergétique sont d'une ampleur inégalée. Rien à voir avec ce qu'a entraîné la nationalisation de l'électricité, ou encore la réalisation des grands chantiers hydroélectriques québécois.

Cette fois-ci, tous les Québécois sont directement interpellés par de nécessaires changements d'habitudes et de comportements : se déplacer autrement, modifier les pratiques d'urbanisme, concevoir des bâtiments moins énergivores, produire plus efficacement, faire des choix de consommation responsable, etc. Or, il n'est pas facile de changer les comportements. En conséquence, la politique devra adresser cet enjeu de front et proposer des moyens concrets pour y faire face, notamment par la mise en place de puissants incitatifs. Il faudra compter sur des efforts et donc des moyens encore plus importants que ceux qui ont été investis dans la lutte contre le tabagisme, la vitesse ou l'alcool au volant.

Ceci étant dit, le Québec a la particularité, voire la chance, de pouvoir compter sur des atouts inestimables pour entrevoir positivement ces changements : des entreprises innovantes, des citoyens créatifs, une population éduquée et conscientisée, des ressources renouvelables, une main-d'œuvre qualifiée, etc.

Voilà de quoi inspirer la mobilisation de tous et chacun envers un véritable projet de société qui placera le Québec au-devant du peloton des États les plus avant-gardistes.

2. Susciter l'adhésion

Il faut qu'une importante campagne de communication et de sensibilisation **PRÉCÈDE** la mise en œuvre de la politique énergétique afin que l'on puisse assurer la plus grande adhésion possible envers les objectifs poursuivis.

En somme, il faut faire en sorte que la majorité des Québécois aime l'idée derrière ces réformes. Qu'ils y voient que c'est dans leur intérêt et qu'ils y gagneront :

- une meilleure santé;
- plus d'argent dans leurs poches;
- une facilité dans leurs déplacements;

- un meilleur état des finances publiques;
- une fierté de ce que les Québécois ont accompli.

Cette campagne aura le mérite de rendre « in » le fait d'économiser l'énergie, de moins compter sur une voiture, d'avoir des comportements sobres, et de participer à un effort collectif. À la complexité des enjeux, il faudra opposer des messages simples et limpides.

Qui plus est, la campagne réduira la résistance devant les contraintes inévitables et nécessaires qu'il faudra imposer pour inciter aux changements de comportements (réglementation, taxes, péages, normes, etc.). Entre autres, cela aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

Cette campagne devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la politique.

3. Des instruments de gouvernance appropriés

Il est impensable d'imaginer un virage aussi important que celui qui est attendu (augmenter l'autonomie, réduire les GES, faire de l'efficacité énergétique un pilier du développement économique du Québec, affronter le défi des transports, etc.) sans déterminer qui sera responsable de mettre en œuvre ces réformes et quelles structures de gouvernance devront être modifiées ou mises en place pour y arriver.

Pour que les réformes proposées puissent être mises en œuvre, il faut que les orientations de la Politique énergétique soient transversales à tout l'appareil gouvernemental québécois. Ainsi, il faudra notamment veiller à ce que les orientations et les décisions qui seront prises par l'ensemble des institutions concernées (ministères, municipalités et MRC, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, CPTAQ, SAAQ, etc.), le soit dans le sens souhaité. Les rôles, responsabilités et pouvoirs de ces institutions devront être passés en revue pour s'assurer qu'elles agissent de manière cohérente et sans créer d'interférence et d'obstacles inutiles.

Il en va de même pour les lois, règlements, codes et normes qui encadrent les devoirs et obligations dans le domaine de la production, du transport et de la consommation d'énergie (Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, code du bâtiment, Loi sur la qualité de l'environnement, etc.), ainsi que pour les diverses mesures fiscales dans le domaine (programmes d'aide, subventions, taxes et autres incitatifs).

La Politique devra donner aux différents acteurs des objectifs et des étapes à atteindre dans un horizon précis pour lequel l'ensemble de la société québécoise travaillera. Elle devra également prévoir des actions de suivis et de reddition de compte qui forceront à un maximum de transparence.

La Politique devra en quelque sorte donner un plan d'action rigoureux, réaliste et inclusif pour définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes de la société québécoise (État, entreprises, citoyens, société civile, etc.).

Principales recommandations du RNCREQ

1. La future politique doit énoncer des cibles précises en matière de réduction de la consommation d'énergie, assorties d'échéanciers. Le RNCREQ propose que le Québec vise un niveau de consommation de **3,75 tep/personne en 2020 (réduction de 25 %)**. Cela placera le Québec à peu près au même niveau que la Norvège.
2. Pour maximiser les gains environnementaux, sociaux et économiques, les réductions de consommation doivent viser en priorité le pétrole.
3. La politique doit s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit **la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités.**
4. Investir massivement dans le **développement des alternatives dans le secteur du transport des personnes**, en particulier en faveur du transport actif et collectif, et ce, autant dans les grands centres que dans les régions. Les sommes investies seront, d'une part, récupérées de la réduction des investissements dans l'offre routière, et, d'autre part, prélevées auprès des utilisateurs des infrastructures routières existantes (taxes sur le carbone, taxe sur le stationnement, péages, taxes sur l'immatriculation, etc.). De manière générale, les personnes qui ont un comportement que l'on cherche à corriger, par exemple les utilisateurs du modèle de l'auto-solo, doivent financer les moyens de rendre accessibles et efficaces les comportements que l'on souhaite encourager.
5. La façon dont on occupe le territoire a des impacts considérables sur les besoins en énergie. Et les forces actuellement à l'œuvre dans ce domaine tendent à favoriser la croissance de la consommation. Ainsi, pour obtenir des gains structurants et durables en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faudra rapidement inverser cette tendance en mettant en place un important chantier de réformes dans le domaine de l'aménagement du territoire.

6. Réduire significativement la consommation d'énergie dans le secteur du transport des marchandises en favorisant une meilleure gestion des déplacements, l'intermodalité, et le développement du transport maritime et ferroviaire. Comme pour le transport des personnes, le financement des mesures doit provenir d'instruments économiques qui permettent, en même temps, de décourager les modes de déplacement moins efficaces.

7. Malgré ses multiples avantages, l'électrification des transports ne doit pas être perçue comme une solution unique et miracle. Le RNCREQ recommande de prioriser en parallèle les mesures à faibles coûts qui permettront de réduire significativement la consommation, le nombre des véhicules ainsi que la distance parcourue.

8. Le développement des énergies renouvelables doit se faire en priorité dans les secteurs où les gains environnementaux, sociaux et économiques seront les plus importants pour :

- remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolées,
- combler les besoins de puissance (effacement de la pointe),
- favoriser, par une meilleure autonomie (cycle-court), le développement et le dynamisme des régions et réduire la dépendance aux hydrocarbures fossiles des activités agricoles et forestières;- favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle-court),
- soutenir le tissu industriel et le développement,
- assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (auto-production).

Au chapitre des énergies renouvelables, nous recommandons, en outre, que la politique énergétique du Québec intègre les recommandations et moyens d'action proposés par le Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie.

9. Il faut créer un marché pour écouler les surplus d'énergie électrique en priorisant:

- la substitution des énergies fossiles,
- l'adoption d'une politique industrielle qui encouragera le recours à l'électricité par la mise en valeur de la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec, en attirant au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité, et en stimulant par les tarifs des secteurs prometteurs et durables de l'économie,
- des ententes fermes d'exportation.

10. Avec les importants projets de transport d'hydrocarbures actuellement proposés sur son territoire, les Québécois ont des décisions importantes à prendre à l'égard de leurs approvisionnements futurs en pétrole et en gaz. Le RNCREQ recommande au gouvernement du Québec de procéder à une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impact de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.

Recommandations spécifiques du CREAT

Considérant :

- l'étendue de son territoire, sa faible densité, son éloignement des grands centres,
- le faible développement des transports actif et collectif et de l'intermodalité,
- la dispersion des secteurs d'emplois et le manque ou l'absence de cycles-courts (production, transformation, utilisation et consommation locales),
- la récurrence de l'utilisation de véhicules individuels, notamment pour des déplacements domicile-travail ou durant les heures travaillées,
- et la présence d'une industrie lourde, difficile à décarboniser,

L'Abitibi-Témiscamingue est une région de ressources naturelles et agricoles:

- presque exclusivement desservie grâce au réseau routier,
- dépendante de l'extérieure pour l'approvisionnement et les échanges de marchandises et de sources d'énergie,
- consommatrice et dépendante des énergies fossiles non renouvelables d'origine étrangère³.

Cependant, il existe de nombreux potentiels qui pourront aider la région à réduire sa dépendance aux énergies fossiles et réduire le déficit énergétique de la région. Outre tout le potentiel de réduction de consommation associé aux transports, l'efficacité énergétique dans les bâtiments (résidentiels, ICI, agricoles), le solaire thermique, la géothermie et la biomasse sont les avenues les plus prometteuses dans la région⁴. Le CREAT recommande:

1. Que la lutte aux changements climatiques soit les prémices d'une future politique énergétique et qu'elle permette d'atteindre la vision du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC), en visant une réduction de 20 % les émissions de gaz à effets de serre au Québec sous le niveau de 1990.

2. Que les politiques tiennent compte des réalités et des particularités régionales, dont les filières locales seront identifiées par le milieu.

³ Se référer à l'annexe - Constats énergétiques de l'Abitibi-Témiscamingue

⁴ CREAT (2013). Plan d'action régional de réduction de la dépendance aux énergies fossiles par le développement de filières énergétiques renouvelables pour l'Abitibi-Témiscamingue 2013-2020

-
3. Que les organismes de concertation et de soutien soient renforcés en région dans leurs actions avec le milieu grâce au maintien des programmes de mise en valeur par approche intégrée régionalisée tels le PAIR et le volet II.

Les recommandations qui suivent sont issues des réflexions à la suite de la tenue du *Forum régional sur l'énergie de l'Abitibi-Témiscamingue*, de la réalisation du *Portrait énergétique préliminaire de l'Abitibi-Témiscamingue*, du *Portrait énergétique régional* et de l'élaboration du *Plan d'action régional de réduction de la dépendance aux énergies fossiles*. Les acteurs du milieu et les décideurs régionaux ont été largement consultés au cours des étapes d'avancement des démarches régionales les *Rendez-vous de l'énergie*, puis *Par notre PROPRE énergie*.

-
4. Pour optimiser l'aménagement de son territoire, l'Abitibi-Témiscamingue devra bénéficier :

- de programmes, d'outils et d'incitatifs fiscaux gouvernementaux pour soutenir et accompagner les municipalités à réaliser leurs plans de mobilité durable, de développement durable, d'aménagement et d'urbanisme. Des subventions ou redevance de performance pourraient être attribuées aux municipalités qui mettent en place des mesures favorisant la mixité des usages telle la conservation et l'implantation des services et des commerces de proximité,
- de programmes et d'outils fiscaux pour favoriser les cycles-courts et pour limiter les distances à parcourir des marchandises et de l'énergie (production, transformation et consommation localement),
- d'une campagne de sensibilisation auprès de la population et des acteurs concernés aux enjeux environnementaux liés à l'étalement urbain, à la spécialisation des quartiers et à la villégiature ainsi qu'aux différents coûts associés.

-
5. Face à l'importance de l'auto-solo et du camionnage, la future politique énergétique instaurera :

- des programmes et des incitatifs fiscaux pour diminuer les émissions de GES, comme des crédits à l'achat d'un véhicule à faible consommation, des bonus pour les utilisateurs du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail et durant les heures travaillées, pour les utilisateurs du transport en commun, des stationnements payants, des malus pour les voitures individuelles, etc.,
- un programme visant la maximisation et l'intermodalité du transport de marchandises, notamment en investissant dans les réseaux ferroviaires existants,
- un ajustement législatif pour permettre l'unification du transport scolaire au transport en commun,

- des programmes d'aide à la mise en place d'infrastructures sécuritaires pour la pratique du **transport actif**,
- des pratiques d'écoconduite auprès des usagers de la route.

6. Pour diminuer sa consommation d'énergie et développer la filière de l'efficacité énergétique, le CREAT demande à la future politique de :

- développer des incitatifs à la construction, à la rénovation et à l'utilisation des extrants des bâtiments tels que des crédits d'impôts qui encourageront les actions d'indépendance,
- investir dans la recherche pour permettre de développer de nouvelles technologies énergétiques. Dans le document de consultation à la section 7.3, il est fait mention que des subventions pourraient être données pour soutenir le développement de nouvelles filières et aussi encourager la recherche (BEIE),
- créer ou adapter des programmes de soutien financier à l'adoption de nouvelles technologies ou pratiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique à la ferme.

7. L'aspect législatif est souvent considéré comme un frein au développement de nouvelles filières énergétiques renouvelables. La future politique énergétique devra appuyer le développement de programmes, d'outils et d'incitatifs fiscaux pour :

- accompagner les MRC afin que chacune identifie les filières énergétiques qu'elles produiront, transformeront et consommeront localement,
- favoriser le développement des filières énergétiques renouvelables pour des secteurs de villégiature, des résidences et des fermes isolées, qui sont déconnectés du réseau d'approvisionnement électrique traditionnel, à l'aide d'incitatifs fiscaux,
- encourager les contrats de filières renouvelables locales par la mise en place de partenariats agricoles-municipaux-forestiers,
- aider le développement de la filière biomasse (forestière, agricole et municipale) en offrant par exemple un programme d'achat d'électricité.

Annexe - Constats énergétiques de l'Abitibi-Témiscamingue

Les faits saillants du portrait énergétique

La croissance démographique de l'Abitibi-Témiscamingue est constante; la région possède un grand territoire faiblement peuplé où **la population est inégalement répartie**. Le PIB par habitant est l'un des plus élevés du Québec (en 2010, 40 932 \$ contre 37 795 \$ au Québec). L'économie est essentiellement basée sur l'exploitation et la transformation de ses ressources naturelles, forestières et minières en particulier.

Malgré le manque de données concernant la consommation d'énergies fossiles en Abitibi-Témiscamingue, il est certain que les énergies non renouvelables d'origine fossile sont largement utilisées dans la région. Ceci se traduit par **la forte consommation d'énergies fossiles** dans le secteur industriel, et notamment dans le secteur du transport. Le secteur du transport est le principal émetteur de GES, responsable notamment du réchauffement climatique, de pollutions environnementales et de la détérioration de la santé des populations.

Afin de contrer les effets néfastes de notre dépendance au pétrole, **les efforts à réaliser** doivent particulièrement porter sur la réduction de la consommation d'énergie, la réutilisation de l'énergie non ou partiellement consommée (ex. : les extrants des industries) et la valorisation des ressources énergétiques régionales. Les secteurs concernés sont l'aménagement du territoire, le transport de personnes et marchandises, les industries, l'agriculture et les bâtiments (efficacité énergétique, chauffage, etc.). Ainsi, la population sera en mesure, d'une part, de réduire sa dépendance à la voiture, et d'autre part, de remplacer les énergies non renouvelables par d'autres sources énergétiques durables pour répondre à ses besoins.

Parmi les faiblesses constatées pour la région, l'aménagement actuel du territoire favorise **l'utilisation de la individuelle de la voiture** par rapport aux transports actif et collectif. Le service d'autobus urbain n'est offert qu'à Rouyn-Noranda et le service de Taxibus, qu'à Val-d'Or. Les pistes cyclables couvrent à peine 5 % du réseau routier de la région et sont majoritairement sous forme d'accotements, les rendant peu sécuritaires.

Le faible développement du transport collectif et la dispersion des secteurs d'emplois sont les principaux responsables de ce constat. En effet, le parc automobile régional est en constante augmentation. De 2006 à 2011, il est passé de 143 920 à 163 271 véhicules, soit une hausse de 13,5 %, alors que la hausse de la population atteint péniblement 1,1 %. Ainsi, plus de 85 % des habitants se rendent à leur lieu de travail en automobile, en camion ou en fourgonnette, un chiffre supérieur à la moyenne québécoise (78 %). Notons aussi que la prépondérance des infrastructures routières a des répercussions sur le budget alloué au maintien et à la réfection des équipements, sur l'augmentation du ruissellement, sur la création d'îlots de chaleur et sur le paysage.

Pour contrer la problématique de la surconsommation du pétrole et les émissions de GES, des investissements devront être alloués pour de nouvelles infrastructures de transports actif et collectif y compris le transport ferroviaire.

En Abitibi-Témiscamingue, le bois est une ressource très importante avec 55 000 km² de boisés et une possibilité forestière de 3,7 millions de m³. Comparativement à la moyenne des régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue connaît une **consommation de biomasse relativement forte pour des fins énergétiques**. En effet, la consommation énergétique régionale issue de la biomasse atteint 26 % contre 7 % pour la consommation québécoise. Le développement de cette filière permet non seulement de réduire la dépendance de la région au pétrole, mais également de créer de nouveaux emplois et de favoriser la croissance régionale. Cependant, la filière de la biomasse forestière manque de coordination régionale à l'égard de son développement. Il est nécessaire de veiller à la pérennité de cette ressource et d'éviter l'appauvrissement du sol forestier.

De plus, le **développement d'autres filières** telles que l'énergie solaire et la géothermie, dont les potentiels sont bons pour la région, permettra de réduire la dépendance au pétrole et de satisfaire les besoins énergétiques locaux.

La région dispose d'une multitude d'énergies de substitution aux énergies fossiles possédant un potentiel intéressant. Il reste maintenant, et pour les années à venir, à concentrer les efforts, à investir intelligemment dans les secteurs prioritaires et à sensibiliser la population aux enjeux énergétiques régionaux.

Le Plan d'action de réduction de la dépendance au pétrole

Grâce à la participation financière de la Conférence régionale des élus, le CREAT organisait le 21 novembre 2012 le **Forum régional sur l'énergie** où les participants contribuaient à identifier une vision pour la région, ainsi que des pistes d'orientations et d'actions. Combinant conférences et ateliers de groupes, cette formule a atteint son objectif. Cette activité est, pour la région, le point de départ et l'émergence d'une volonté commune d'agir dans le sens de la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles et du développement de *Par notre PROPRE énergie*.

La définition d'une vision régionale

La région de l'Abitibi-Témiscamingue se donne une vision commune :

Que l'Abitibi-Témiscamingue diminue sa dépendance aux énergies fossiles, qu'elle produise et consomme sa propre énergie, renouvelable et issue de ses ressources naturelles locales.

Pour y parvenir, les principales forces de la région résident dans :

- l'impulsion et la volonté d'agir du milieu ;
- les initiatives énergétiques en cours de développement;
- la disponibilité et l'abondance des ressources énergétiques;

- le potentiel d'efficacité énergétique pour tous les secteurs confondus;
- l'existence d'un réseau ferroviaire, de systèmes de transport collectif urbain et interurbains et de plateformes de covoiturage.

Ainsi, lors d'un atelier de réflexion du Forum régional sur l'énergie, quatre thématiques sont ressorties comme prioritaires pour la région :

- ◆ l'aménagement du territoire;
- ◆ les transports;
- ◆ l'efficacité énergétique;
- ◆ les ressources énergétiques.

Le plan d'action approuvé par la Table doit être présenté largement au niveau des décideurs régionaux pour obtenir leur appui et leur adhésion dans la **démarche régionale d'indépendance aux énergies fossiles**.



Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

Tél. : 819 762-5770

Télé. : 819 762-5760

Cour. : info@creat08.ca



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**